

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n° · 2 0

Date d'émission : le 07-Juin-2022 Date de révision : le 16-Février-2023

Date de la version remplacée: le 07-Juin-2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

SUPER ADHESIVE GREASE

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

**Synonymes** Aucun(e)(s). BDS002171BU Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Lubrifiants Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe CRC Industries Europe by

**Adresse** Touwslagerstraat 1

> 9240 Zele Belgique

Téléphone +32(0)52/45.60.11 Fax +32(0)52/45.00.34 E-mail hse@crcind.com Site web www.crcind.com

1.4. Numéro d'appel

Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau: 9-17h CET)

d'urgence

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Le mélange ne répond pas aux critères de classification. Mentions de danger

Mentions de mise en garde

Non affecté. Prévention Non affecté. Intervention Non affecté. Stockage Élimination Non affecté.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH208 - Contient Polysulfures de di-tert-dodécyle, Acides naphténiques, sels de zinc. Peut

produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Nom de la matière : SUPER ADHESIVE GREASE - Manufacturers

SDS FRANCE BDS002171BU Version n°: 2,0 Date de révision : le 16-Février-2023 Date d'émission : le 07-Juin-2022

#### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	1 - <2,5	4259-15-8 224-235-5	01-2119493635-27	-	
Classification :	Eye Dam. 1	;H318, Aquatic Ch	ronic 2;H411		
Limite de Concentration Spécifique:	Eye Dam. 1	;H318: C > 50 %			
Acides naphténiques, sels de zinc	<1	12001-85-3 234-409-2	01-2120783834-41	-	
Classification :	Eye Irrit. 2;H	1319, Skin Sens. 1	B;H317, Aquatic Chronic 2;H41	1	
Polysulfures de di-tert-dodécyle	<1	68425-15-0 270-335-7	01-2119540516-41	-	
Classification :	Skin Sens.	1B;H317			

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec les yeux

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. Ingestion

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

protection de l'environnement 6.3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne) : 11 (Matières solides combustibles ne pouvant pas être assignées à l'une quelconque des classes de stockage ci-avant)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

France Composants	Туре	Valeur	
Huile minérale (IP346 DMSO extract < 3%)	VLCT	10 mg/m3	
	VME	5 mg/m3	

Valeurs limites biologiques Procédures de suivi Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

## Population générale

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12	001-85-3)		
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation Long terme, systémique, orale	1,7 mg/kg 0,29 mg/m3 0,17 ng/kg	60 150 600	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
Polysulfures de di-tert-dodécyle (CAS 6842			'
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation Long terme, systémique, orale	16,7 mg/kg 5,8 mg/m3 1,7 mg/kg	600 150 600	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodi	thioato-S,S']-, (T-4)- (CA	S 4259-15-8)	
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	4,8 mg/kg 1,67 mg/m3	240	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée
<u>Travailleurs</u>			
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12	001-85-3)		
Long terme, systémique, cutanée Long terme, systémique, inhalation	3,3 mg/kg 1,18 mg/m3	30 75	Toxicité à dose répétée Toxicité à dose répétée

Polysulfures de di-tert-dodécyle (CAS 68425	-15-0)		
Long terme, systémique, cutanée	46,7 mg/kg	300	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	32,9 mg/m3	75	Toxicité à dose répétée
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodith	nioato-S,S']-, (T-4)- (CA	AS 4259-15-8)	
Long terme, systémique, cutanée	9,6 mg/kg	120	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, inhalation	6,6 mg/m3	30	Toxicité à dose répétée

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques	
Acides naphténiques, sels de zinc (CAS	12001-85-3)			
CNTP	689,7 µg/L	1		
Eau douce	0,004 mg/l	1000		
Sédiments (eau douce)	0,015 mg/kg			
Terre	0,001 mg/kg			
Polysulfures de di-tert-dodécyle (CAS 68	3425-15-0)			
CNTP	1 g/l	10		
Empoisonnement secondaire	66,7 mg/kg	300	Orale	
Sédiments (eau de mer)	0,385 mg/kg	1000		
Sédiments (eau douce)	3,85 mg/kg	100		
Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphore	rodithioato-S,S']-, (T-4)- (CA	S 4259-15-8)		
Eau douce	4 µg/L	100		
Empoisonnement secondaire	8,33 mg/kg	300	Orale	
Sédiments (eau de mer)	0,032 mg/kg			
Terre	0,062 mg/kg			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération Informations générales

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Utiliser une protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN

374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée

d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.

Les gants en nitrile sont recommandés.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Pas nécessaire en cas d'usage normal.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir Mesures d'hygiène

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Solide. État physique Graisse. **Forme** Amhre Couleur

Odeur Odeur caractéristique. Point de fusion/point de

congélation

> 175 °C (> 347 °F)

> 250 °C (> 482 °F) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité Non disponible.

**Point d'éclair** > 200,0 °C (> 392,0 °F)

Température

d'auto-inflammabilité

Sans objet.

Température de décomposition Donnée inconnue.

**pH** Sans objet.

Viscosité cinématique

Donnée inconnue.

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Insoluble dans l'eau

Pression de vapeur Donnée inconnue.

Densité et/ou densité relative

Densité relative0,9 g/cm3 à 20 °CDensité de vapeurDonnée inconnue.Caractéristiques des particulesDonnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

**Taux d'évaporation** Sans objet. **COV** 0 g/l

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions Pas d

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.10.6. Produits de Donnée inconnue.

décomposition dangereux

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire

d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants Espèce Résultats d'essais

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 5000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 3100 mg/kg

Nom de la matière : SUPER ADHESIVE GREASE - Manufacturers

SDS FRANCE
BDS002171BU Version n°: 2.0 Date de révision : le 16-Février-2023 Date d'émission : le 07-Juin-2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

et informations sur les substances

Donnée inconnue

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0.1 % en masse.

**Autres informations** 

Peut causer des réations allergiques respiratoires et de la peau.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité

que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement n'est pas exclue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### 14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.

conformément aux instruments

de l'OMI

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Zinc, bis[O,O-bis(2-ethylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (CAS 4259-15-8)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

### Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

## Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Règlementations françaises

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Maladies professionnelles: Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses

d'origine minérale ou de synthèse,

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert - Allemagne (Occupational threshold limit value (Valeur limite

d'exposition professionnelle)). ETA: Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

Plafond: Valeur limite plafond d'exposition à court terme.

CEN: Comité européen de normalisation.

CLP: Classification, Labeling and Packaging REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (Classification, étiquetage et emballage - RÈGLEMENT (CE) nº 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)).

PRP : Potentiel de réchauffement de la planète.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC: Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MAC : Concentration maximale autorisée

MAK: Maximale Arbeitsplatzkonzentration - DFG (Threshold limit values Germany (Valeurs limites d'exposition - Allemagne)).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (Réglement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques).

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).

TLV: Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition).

TWA: Moyenne pondérée dans le temps.

VLE (Valeur Limite d'Exposition)

VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

COV: Composés organiques volatils.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

### Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à Donnée inconnue.

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations de révision

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: Prévention RUBRIQUE 2: Identification des dangers: Intervention

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: 2,3. Autres dangers

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: Informations supplémentaires de l'étiquette

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle: Pour les non-secouristes

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage: 7,3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Propriétés perturbant le système endocrinien

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Clause de non-responsabilité

CRC Industries Europe byba ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

Nom de la matière : SUPER ADHESIVE GREASE - Manufacturers

SDS FRANCE BDS002171BU Version n°: 2,0 Date de révision : le 16-Février-2023 Date d'émission : le 07-Juin-2022